

PROPRIETAIRES DE CHIENS : VEILLES A LA SECURITE DE VOTRE FACTEUR !

L'an dernier, **215 facteurs ont été mordus par des chiens** en Auvergne Rhône ALPES.

La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant.

Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée **en toute sécurité**, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes **vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :**

- **Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété**
(il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- **Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.**

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.